



Analyse des risques

Guide d'analyse des risques
pour l'entreprise extérieure

| Démarche méthodologique pour
| l'élaboration des plans de prévention

Etape 1

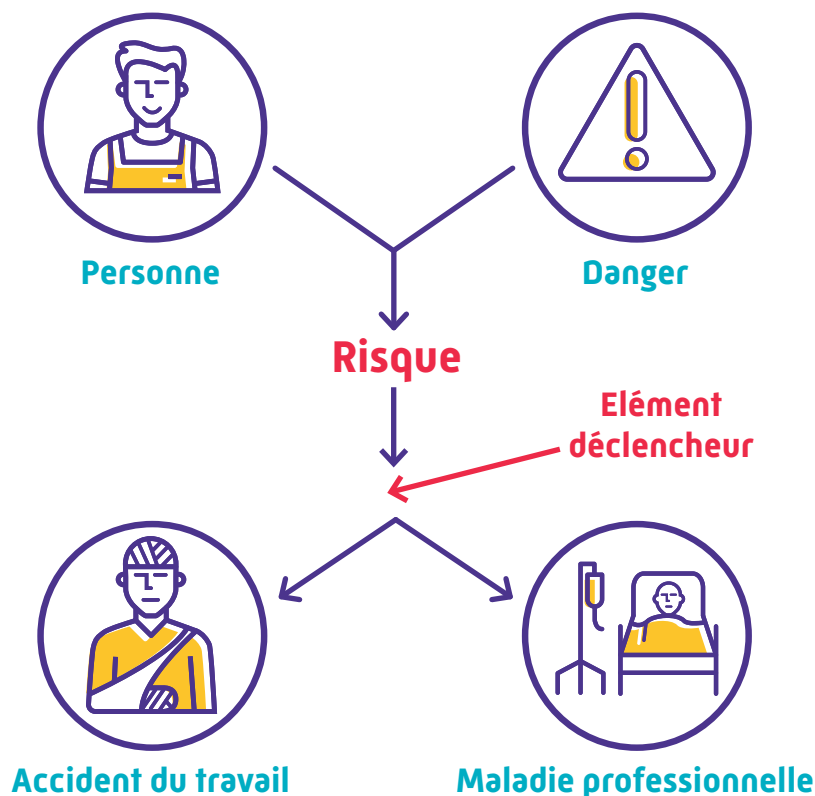
Etape 2

Etape 3

Etape 4

1.DÉFINITIONS : NOTIONS DE DANGER ET DE RISQUE

RISQUE
Eventualité d'une rencontre entre une personne et un danger auquel elle est exposée



DANGER
La capacité d'un équipement, d'une substance, d'une méthode de travail, à nuire à la santé des intervenants

2. CE QU'IL NE FAUT PAS FAIRE

Exemple : mode opératoire et analyse des risques proposés par l'entreprise extérieure (EE) pour les travaux de « remplacement du ventilateur du réseau d'aspiration sur la toiture de l'atelier ».

ACTIVITÉS / TÂCHES		MOYENS	RISQUES
Arrivée sur le chantier		Camionnette	Ecrasement
Démontage ancien ventilateur		Outillage électroportatif Outillage manuel Si besoin pour accès en hauteur : harnais, nacelle, échafaudage, échelle...	Electrique Incendie Heurt Chute
Montage nouveau ventilateur		Outillage électroportatif Outillage manuel Si besoin pour accès en hauteur : harnais, nacelle, échafaudage, échelle...	Electrique Incendie Heurt Chute
Rangement matériel			
Fin de travaux			

NON

A quel moment de l'intervention ?

Le risque de chute est-il présent à chaque étape de l'intervention ? Lors d'une étape très précise ?

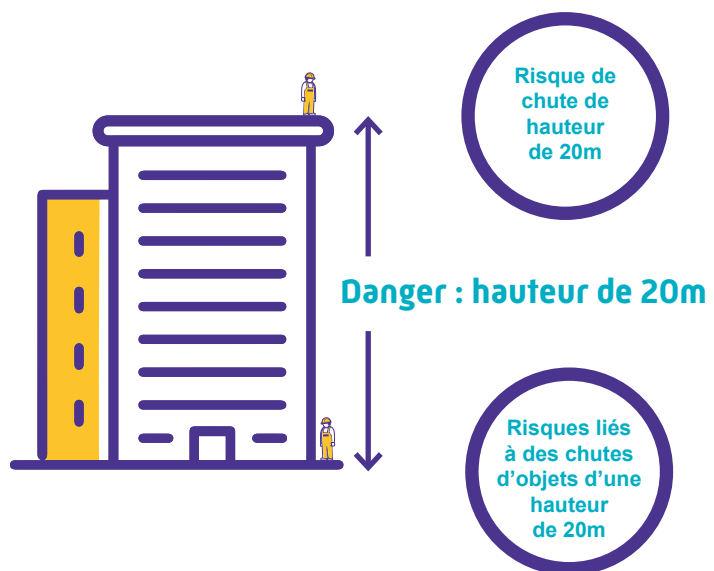
Quelle opération engendre la possibilité d'un incendie ? Ce risque intervient-il pour plusieurs opérations/tâches ?

Mode opératoire générique ne permettant pas un recensement exhaustif des risques propres à l'intervention.

3. LES BONNES PRATIQUES

Pour effectuer une analyse des risques, l'entreprise extérieure doit :

- **Rédiger un mode opératoire chronologique et détaillé**
(Voir guide de rédaction d'un mode opératoire pour l'entreprise extérieure, étape 1)
- **Identifier les dangers pour chaque activité/ tâche du mode opératoire**
- **Etudier les conditions réelles d'exposition des intervenants à ces dangers**



APPROCHE FACTUELLE

Pour caractériser les risques, l'EE devra s'appuyer sur des éléments mesurables, vérifiables et indiscutables. Pour cela elle complètera le recueil d'informations effectué initialement pour construire son mode opératoire (cf guide étape 1).

VISITES TERRAIN

- Conditions particulières d'intervention : ambiances physiques, chimiques,...
- Conditions d'accès à la zone d'intervention (circulation, hauteur d'intervention....)
- Dimensions, poids....des équipements
- Etc...

Echanges réguliers
entre EU et EE



**Le plus tôt possible
avant l'opération**
(Idéalement dès la phase
de consultation)

RECHERCHES DOCUMENTAIRES

- Règles générales de sécurité applicables dans l'EU
- Fiches de données de sécurité
- Plans de la zone d'intervention
- Plans des équipements
- Documents techniques des machines
- Notes de calculs
- Toute information permettant la définition des moyens : poids, longueurs, largeurs...des pièces à manipuler,...
- Etc...

APPROCHE FACTUELLE :
Mesurable, Vérifiable, Indiscutable



4. MODE OPÉRATOIRE ET ANALYSE DES RISQUES : niveau de détail attendu

ETAPE 1	
ACTIVITÉS / TÂCHES	MOYENS ENVISAGÉS
Approvisionnement du ventilateur neuf de 150 kg	Camion plateau
Passage des élingues dans les anneaux de levage du ventilateur	Elingues textiles 1Tx2
Déchargement du ventilateur sur la zone de stockage (garder les élingues en place sur le ventilateur)	Camion plateau Grue mobile
Accès à la toiture	Echelle double (12m)* * moyen choisi dans un but pédagogique (cf guide étape4)
Accès au ventilateur à déposer	Suivant plan de repérage fourni par le client
DEPOSE DU VENTILATEUR EXISTANT	
Déconnexion du câble d'alimentation électrique	Tournevis
Passage des élingues dans les anneaux de levage et dans le crochet de la grue	Elingues textiles 1Tx2
Déboulonnage de la bride reliant le ventilateur à la tuyauterie d'air	Clés plates manuelles
Déboulonnage des 4 écrous de fixation du ventilateur sur la toiture	Visseuse/dévisseuse électrique portative sans fil
Levage du ventilateur et dépose sur plateau du camion	Grue mobile Camion plateau
Décrochage des élingues du crochet de la grue (laisser les élingues en place sur les anneaux de levage pour manutention en atelier)	Manuel
MISE EN PLACE DU VENTILATEUR NEUF	
Passage des élingues dans crochet de la grue	Manuel
Levage du ventilateur	Grue mobile
Dépose dans son emplacement en toiture	Centrage manuel
Boulonnage des 4 écrous de fixation du ventilateur	Visseuse/dévisseuse électrique portative sans fil
Connexion de la bride de tuyauterie d'air	Clés plates manuelles
Branchement du câble d'alimentation électrique	Tournevis
Dépose des élingues	Manuel
Etc ...	

Nota : Cet exemple de mode opératoire et analyse des risques est un outil pédagogique uniquement réalisé pour permettre la compréhension de la démarche. Il n'a en aucun cas vocation à servir de référence pour l'intervention prise en exemple.

ETAPE 2	
DANGERS	RISQUES
Véhicules en déplacement	Collision avec autres véhicules sur site
Hauteur de 1.2m	Chute de hauteur (1.2m) à partir du plateau du camion
Ventilateur de 150kg en mouvement Elingues en tension Poids de 150kg du ventilateur	Heurt/choc entre ventilateur de 150kgs en mouvement et intervenant Coincement main entre élingues et ventilateur Chute du ventilateur de 150kg sur intervenants
Hauteur de 8m	Chute d'une hauteur pouvant aller jusqu'à 8m depuis l'échelle Chute outillage manuel sur intervenants au sol
Hauteur de 8m	Chutes en périphérie de la toiture d'une hauteur de 8m
Outil contenant Câble sous tension	Choc entre tournevis et main de l'intervenant Contact direct avec câble sous tension
Crochet de la grue en mouvement	Heurt/choc entre crochet et intervenant
Proximité avec éléments saillants en métal	Heurt de la main de l'intervenant sur éléments métalliques saillants
Vibrations	Exposition de l'intervenant à des niveaux de vibration pouvant entraîner des TMS des membres supérieurs
Ventilateur de 150kg en mouvement Elingues en tension Poids de 150kg du ventilateur	Heurt/choc entre ventilateur de 150kgs en mouvement et intervenants Coincement main entre élingues et ventilateur Chute du ventilateur de 150kg sur intervenants
Crochet de la grue en mouvement	Heurt/choc entre crochet et intervenant
Crochet de la grue en mouvement	Heurt/choc entre crochet et intervenant
Ventilateur de 150kg en mouvement Elingues en tension Poids de 150kg du ventilateur	Heurt/choc entre ventilateur de 150kgs en mouvement et intervenants Coincement main entre élingue et ventilateur Chute du ventilateur de 150kg sur intervenants
Ventilateur de 150kg en mouvement	Coincement main de l'intervenant entre ventilateur de 150kg et support
Vibrations	Exposition de l'intervenant à des niveaux de vibration pouvant entraîner des TMS des membres supérieurs
Proximité avec éléments saillants en métal	Heurt de la main de l'intervenant sur éléments métalliques saillants
Outil contenant Câble sous tension	Choc entre tournevis et main de l'intervenant Contact direct avec câble sous tension
Crochet de la grue en mouvement	Heurt/choc entre crochet et intervenant

OUI

5. ET ENSUITE ...

Une fois son mode opératoire et analyse des risques rédigés, l'entreprise extérieure (EE) devra, pour chacun des risques identifiés, définir les mesures de prévention à mettre en place pour protéger les intervenants. Pour cela se référer au guide Etape 3: Mesures de prévention (guide de définition des mesures de prévention)

GLOSSAIRE



ANALYSE DES RISQUES (Guide étape 2)

L'analyse des risques doit être effectuée à partir des modes opératoires réels afin de rechercher les dangers auxquels pourraient être soumis les intervenants pour définir les mesures de prévention retenues.

COORDINATION

La coordination a pour objet de prévenir les risques liés à l'interférence entre les activités, les installations et matériels des différentes entreprises présentes sur un même lieu de travail.

Ce rôle est dévolu à l'entreprise utilisatrice et ne peut être délégué qu'à un agent de l'entreprise doté de l'autorité, de la compétence et des moyens nécessaires. L'entreprise utilisatrice vérifie la bonne application des mesures définies dans le Plan de Prévention et fait procéder aux ajustements nécessaires en fonction de l'évolution des risques.

ENTREPRISE EXTÉRIEURE (E.E.)

Entreprise qui effectue une intervention, des travaux ou des prestations de service dans l'enceinte d'une entreprise utilisatrice. Toutes les entreprises dans l'enceinte de l'E.U. sont considérées comme des E.E. y compris les entreprises de gardiennage, nettoyage, transport...

ENTREPRISE UTILISATRICE (E.U.)

Entreprise utilisant les services d'entreprises extérieures lors d'une ou plusieurs interventions réalisées sur son site.

INTERVENTION

Prestation de services ou de travaux réalisée par une entreprise extérieure dans le cadre d'une opération

MESURE DE PRÉVENTION (Guide étape 3)

Moyen mis en œuvre pour éliminer un phénomène dangereux ou réduire un risque

MODE OPÉRATOIRE (Guide étape 1)

Description détaillée de la tâche/activité à effectuer réellement par les intervenants et comprenant le matériel, les matériels, les moyens et les conditions d'exécution.

Il peut être d'abord prévisionnel, puis amendé suite à l'inspection commune préalable et susceptible d'évoluer pendant les travaux.

OPÉRATION

Une ou plusieurs interventions réalisées par une ou plusieurs entreprises afin de concourir à un même objectif

RISQUES LIÉS AUX INTERFÉRENCES (Guide étape 4)

Risques supplémentaires liés à la co-activité et s'ajoutant aux risques propres à l'activité de chaque entreprise et s'expliquant par la présence d'installations, de matériels et d'activités de différentes entreprises sur un même lieu de travail.